

PROJET DE CONSTRUCTION DU PÔLE AGROALIMENTAIRE DE L'AGGLOMERATION DU GRAND-NOKOUE A ABOMEY-CALAVI

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ABATTOIR DU GRAND-NOKOUE A ABOMEY-CALAVI

APPEL D'OFFRES N° 039/SImAU/DG/DO/DOA/DJ du 27 mai 2022

COMPTE RENDU DE LA REUNION PREPARATOIRE AVEC LES SOUSSIONNAIRES

L'an deux mil vingt-deux et le mardi 28 juin à 10 heures a eu lieu, par visio conférence, la réunion préparatoire avec les soumissionnaires conformément au point 08 de l'avis d'appel d'offres N°039/SImAU/DG/DO/DOA/DJ du 27 mai 2022 relatif aux **travaux de construction de l'Abattoir du Grand-Nokoué à Abomey-Calavi**.

Cette réunion a connu la participation effective de tous les acteurs notamment, le Représentant du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) / Maître d'Ouvrage, le cabinet ARTELIA / Maître d'œuvre ainsi que les cadres de la SImAU et les représentants des soumissionnaires.

La séance s'est déroulée suivant les étapes suivantes :

- Présentation des participants ;
- Brève présentation de la SImAU ;
- Présentation du Projet ;
- Présentation du dossier d'appel d'offres ;
- Questions - réponses aux soumissionnaires

1- Brève présentation de la SImAU

Les points essentiels abordés concernent :

- Présentation générale ;
- Missions ;
- Portefeuille des projets ;

2- Présentation du Projet de construction de l'Abattoir du Grand-Nokoué à Abomey-Calavi

La Direction des Opérations de la SImAU assistée du Maître d'œuvre (Cabinet ARTELIA) a présenté dans les détails les caractéristiques du Projet. Les points présentés sont :

- La zone du projet ;
- Le plan de masse de l'abattoir ;
- Flux Poids Lourds ;
- Rappels donnés d'entrée ;
- Activité prévisionnelle ;
- Abattoir GB/PR – Process ;



- Abattoir Porc – Process ;
- Station traitement Eaux usées Industrielles ;
- Aires de lavage ;
- Vues Architecturales.

3- Présentation du dossier d'appel d'offres

La Direction Juridique de la SIMAU a présenté le dossier d'appel d'offres et mis en exergue les points clés :

Les caractéristiques du dossier sont :

- ✓ Les travaux seront réalisés en entreprise générale tous corps d'état et en lot unique ;
- ✓ Délai d'exécution : Les travaux seront exécutés dans un délai maximal de **seize (16) mois** ;

Il a été rappelé les différents dates clés du dossier :

- ✓ Garantie de soumission : **Deux cents millions (200 000 000) de francs CFA** ;
- ✓ Date de publication de l'appel d'offres : **30 mai 2022** ;
- ✓ Date de la réunion préparatoire : **Mardi 28 juin 2022 à 10 heures** ;
- ✓ Date de visite de site : **Jeudi 29 juin 2022 à 10 heures** ;
- ✓ Date limite de remise des offres : **Mardi 30 août 2022 à 10 heures (GMT+1) au secrétariat de la SIMAU** ;
- ✓ Date limite d'ouverture des offres : **Jeudi 30 décembre 2021 à 10 heures 30 minutes à la salle de réunion de la SIMAU** ;

Les Capacités économique et financière ont été présentées en détails ainsi que les capacités techniques et professionnelle exigées.

Ensuite, la parole a été donné aux soumissionnaires pour les questions-réponses



4- Questions - Réponses – échanges

Les questions-réponses sont consignées dans le tableau ci-après

N°	QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES	ELEMENTS DE REPOSE DE LA SIMAU
1	Est-ce que l'offre peut être déposée en d'autres devises que le FCFA ?	Conformément article 15 des Instructions aux Candidats, les offres déposées en d'autres devises autre que le FCFA ne seront pas acceptables. La devise recommandée est le FCFA.
2	Le projet d'exécution est-il déjà établi ou fera-t-il partie de l'offre ?	Les études d'exécutions sont à établir par l'entreprise adjudicataire à la phase de déroulement des travaux et donc font partie de l'offre.
3	Une entreprise qui a à son actif une expérience des travaux de construction d'un quai d'abattage de poisson, peut-elle postuler ?	Le DPAO en son Annexe A "Critères de qualification" donne clairement les informations sur les critères à remplir. Merci donc de se référer à cela.
4	Les expériences des construction d'abattoir et d'infrastructures agroalimentaires sont-elles cumulatives ?	Non, les expériences des construction d'abattoir et d'infrastructures agroalimentaires ne sont pas forcément cumulatives
5	Lieu de rencontre de la visite de site ?	Le lieu de rencontre de la visite de site est situé au carrefour « PAVE KEREKOU » à Abomey-Calavi https://goo.gl/maps/cxQoMGKx1D3CdhRu6
6	Une entreprise de BTP ayant des expériences en travaux routiers, bâtiments, grands édifices, est-elle autorisée à soumissionner ?	Conformément au point 5 de l'avis d'appel d'Offres, il est précisé des références de construction d'un Abattoir et/ou d'un ouvrage Agroalimentaire à cause de la complexité du Projet. Les travaux de construction des routes, des bâtiments et des grands édifices ne sont pas similaires aux travaux de construction d'un Abattoir, donc lesdites références ne seront pas acceptées
7	Les expériences des sous-traitants seront-elles prises en compte ou forcément celles des groupements ?	Seules les références des Groupements de sociétés constitués dans le cadre dudit DAO seront prises en compte. Les références des sous-traitants ne seront pas acceptables
8	Certains DQE ne portent pas des quantités, allez-vous nous envoyer d'autres éléments complémentaires ?	Toutes les parties qui n'ont pas de quantité seront fourni ultérieurement. Toutefois les entreprises sont tenues de procéder à la vérification des quantités du DQE
9	Sur certaines rubriques du cadre de DQE, les quantités prévues ne cadre pas avec celles des plans, devrions-nous les actualiser ou maintenir celles du DQE ?	Les entreprises sont tenues de procéder à la vérification des quantités du DQE.



10	Est-il possible de faire des propositions d'amélioration au niveau du traitement de sang ?	Vous devez répondre sur la conception de base et proposer une option hors DQE (et hors lettre de soumission) avec descriptif technique associé pour le traitement du sang.
----	--	--

A la fin des échanges, Il a été annoncé aux soumissionnaires que le rassemblement pour la visite de site est situé au carrefour « PAVE KEREKOU » et qu'une géolocalisation sera envoyée à cet effet.

Date limite des questions : 12 août 2022

Date limite des réponses : 14 août 2022

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 22 minutes.

Fait à Cotonou le 28 juin 2022

